

Lieu : Paris

Date : 1<sup>er</sup> octobre 2014

Heure : 15h00

## Avenant à l'Avis de Course # 4

- **Article 5.2.1 : Numéros**

Ajouter :

Les IMOCA sont dispensés des numéros de voile de chaque côté de la coque.

- **Article 6.3.4**

Ajouter :

Chaque skipper doit fournir à l'organisation les documents suivants avant le 15 octobre 2014:

- Carte publicité 2014
- Certificat de radiotéléphoniste restreint
- Licence de station de navire

- **Article 7.1.12**

Ajouter :

Chaque PLB doit être associée au numéro d'urgence de la direction de course : 00 33 622 191 230

Cette déclaration s'effectue sur le site <https://registre406.cnes.fr/sarsatweb/do/login>

Une copie d'écran devra être envoyée à [fbergerault@penduick.com](mailto:fbergerault@penduick.com) avant le vendredi 31 octobre 12h00.

- **Article 7**

Ajouter 7.1.17 :

Pour la classe ULTIME les mouillages principaux devront répondre, à minima, aux spécifications ci-dessous (ou équivalent) :

CLASSE ULTIME	Ancre principale	Chaîne	Câblot
SPINDRIFT 2	Fortress FX 85 (21 kgs)	D10 / 8 m	écoutes
MAXI BANQUE POPULAIRE	Fortress FX 85 (21 kgs)	D8 / 8 m	50 m
SODEBO ULTIM	Fortress FX 85 (21 kgs)	D10 / 8 m	écoutes
IDEC SPORT	Spade 18 kgs	-	câblot de 80 m / poids 8,5 kgs
PRINCE DE BRETAGNE	Brittany 17 kgs	D10 / 10 m	40 m
EDMOND DE ROTHSCHILD	Brittany 16 kgs	D10 / 20 m	50 m cablot
MUSANDAM OMAN SAIL	Brittany 16 kgs	D10 / 20 m	50 m cablot
PAPREC RECYCLAGE	Brittany 16 kgs	D10 / 20 m	50 m cablot

- **Article 8**

Supprimer et remplacer par :

**Vendredi 24 octobre 2014 18H00 :**

Les bateaux doivent être à la disposition de l'organisation, dans le port de Saint-Malo, sous peine de pénalités financières. Cependant, les organisateurs pourront déroger à cette clause, au cas par cas, en imposant une pénalité financière qui ne pourra être inférieure à 1000 euros par tranche de 24 heures de retard.

L'Organisation met en place un plan d'amarrage des bateaux que les skippers s'engagent à respecter.

Les bateaux ne sont plus autorisés à sortir du port sauf autorisation écrite de la direction de course.

Les bateaux de la Catégorie Ultime, dont la largeur ne permettrait pas d'entrer dans les bassins de Saint Malo dérogent à cette règle et devront se conformer aux solutions d'amarrage / mouillage qui leur seront proposées.

Vendredi 24 octobre 2014	18h30	Briefing et pot d'Accueil
Samedi 25 octobre 2014	09h30	Début des contrôles Présence du skipper obligatoire pour le 1 <sup>er</sup> contrôle
	18h00	Présentation des skippers
	20h00	Soirée officielle
Jeudi 30 octobre 2014	14h00 / 17h00	Briefing instructions de course et sécurité
Vendredi 31 octobre 2014	18h00	Fin des contrôles Les bateaux qui n'auront pas terminé les contrôles à cette date ne seront pas admis à prendre le départ
	18h00	Heure limite du dépôt de la déclaration de départ
Samedi 1 <sup>er</sup> novembre 2014	11h00	Briefing Météo skippers
	11h00	Briefing Semi-rigides assistance (team technique)
	De 13h30 à 17h00	Eclusage des premiers bateaux Un planning sera joint en annexe des IC
Dimanche 2 novembre 2014	De 4h15 à 6h15	Eclusage des bateaux Un planning sera joint en annexe des IC
	14h00	DEPART DE LA ROUTE DU RHUM – DESTINATION GUADELOUPE

- **Article 9.1.2 : A Saint-Malo**

Supprimer et remplacer par :

- du vendredi 24 octobre 18h au samedi 25 octobre après la soirée officielle
- Pour chaque briefing décrit dans l'avis de Course.
- Pour le premier contrôle de sécurité du bateau.
- Du jeudi 30 octobre 2014 jusqu'au départ de la course.
- Durant la **totalité** de la présentation des skippers et de la soirée officielle précédant le départ à Saint-Malo.

**Gilles Chiorri**  
**Directeur de Course**